

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

DIRECTION DES PROJETS D'INFRASTRUCTURE DU CENTRE

MISE EN DEMEURE N°01

SARL AIMAR SAHARA, sise au siège social, cite 148 logs bâtiment N°01 OUARGLA, titulaire du contrat n°06/2023 du 05/03/2023 portant sur les travaux de réfection du bloc principal à Beni Messous, et compte tenu de : l'insuffisance des moyens humains et matériels sur chantier ;

L'entreprise est mise en demeure, dans un délai de huit (08) jours pour redynamiser les travaux, Faute d'obtempérer aux injonctions de la présente mise en demeure, la Direction des Projets d'Infrastructure du Centre, procédera à l'application des mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur.